



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Baisse du nombre de gynécologues médicaux

Question écrite n° 20173

Texte de la question

M. Guillaume Chiche attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la baisse du nombre de gynécologues médicaux exerçant en France. La gynécologie médicale est une médecine spécifique de la femme assurant la prise en charge de celle-ci - dès le plus jeune âge - dans le cadre de problèmes gynécologiques. Ils sont de l'ordre du suivi médical comme lors de la prise en charge des difficultés liées à la puberté, aux cycles, aux saignements, ainsi que du suivi médicamenteux de la pré-ménopause et de la ménopause, des pathologies bénignes du sein, de l'utérus et des ovaires. Ces médecins agissent aussi sur les dépistages et les préventions aux maladies sexuellement transmissibles. À l'heure actuelle, il est constaté que le nombre de médecins pratiquants est en chute constante, 41,6 % de praticiens en moins entre 2007 et 2017. Désormais, la densité moyenne de gynécologues médicaux en France représente 3,1 médecins pour 100 000 femmes. De plus, le nombre de postes d'internes ouverts a été réduit de 6 places entre 2016 et 2017, malgré l'augmentation conséquente de 2003 à 2017 (20 à 70 postes). Ce manque de spécialistes provoque une rupture de suivi gynécologique à cause du délai, voire l'absence de possibilité de rendez-vous, ainsi que des diagnostics retardés aux répercussions pouvant être critiques pour les femmes. Aussi, il l'interpelle sur ce constat et lui demande quelles mesures peuvent être mises en place pour y remédier à cette situation qui a des conséquences directes sur la santé des femmes.

Texte de la réponse

Le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) a quasiment triplé depuis 2012 (contre +14 % toutes spécialités confondues). Au titre de la seule année 2018, ce sont 18 postes de plus qui ont été proposés pour atteindre 82 postes offerts contre 64 en 2017 (+28 %). Ce volume a été déterminé en lien avec l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS), qui a émis ses propositions du nombre d'internes à former sur la base de concertations locales menées par ses comités régionaux, afin de prendre en compte les besoins locaux tout en préservant la qualité de la formation. Par ailleurs, le Gouvernement se mobilise pour améliorer l'accessibilité aux soins et l'installation des professionnels dans les zones rurales, notamment au travers du dispositif du contrat d'engagement de service public (CESP), bourse versée aux étudiants en médecine en contrepartie d'une installation dans un territoire manquant de professionnels. Ce dispositif peut bénéficier notamment aux étudiants et internes en médecine souhaitant s'orienter vers l'exercice de la gynécologie médicale. Enfin, l'ONDPS a lancé début février 2019 un groupe de travail portant sur la prise en charge de la santé des femmes. En effet, pleinement consciente des problématiques liées à cette thématique, la ministre des solidarités et de la santé a missionné l'ONDPS pour effectuer une étude spécifique sur cette question et notamment sur l'articulation entre différents professionnels de santé, notamment les gynécologues médicaux.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chiche](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20173

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2019](#), page 5090

Réponse publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5904